

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-340
CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME**

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-340 CONCERNANT LE PLAN
D'URBANISME**

QUE le règlement vise, notamment, à :

- D'inclure dans l'affectation résidentielle certains lots qui sont actuellement en affectation d'Expansion urbaine dans le secteur de la 142^e Rue et tel que montré sur le plan annexé au règlement.

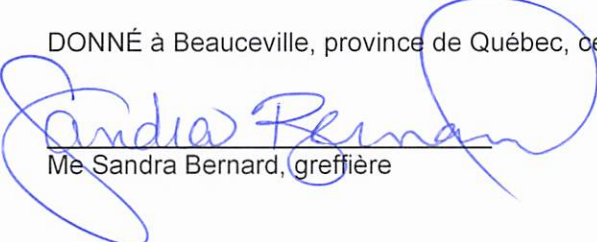
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Avis de motion : | 1 ^{er} juin 2026 |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement : | 1 ^{er} juin 2026 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (internet) : | 4 juin 2026 |
| - Avis public d'une assemblée de consultation (journal) : | 10 juin 2026 |
| - Tenue de l'assemblée publique de consultation : | 29 juin 2026 |
| - Adoption du règlement : | 6 juillet 2026 |
| - Approbation par résolution de la MRC Beauce-Centre : | 16 septembre 2026 |
| - Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre : | 17 septembre 2026 |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

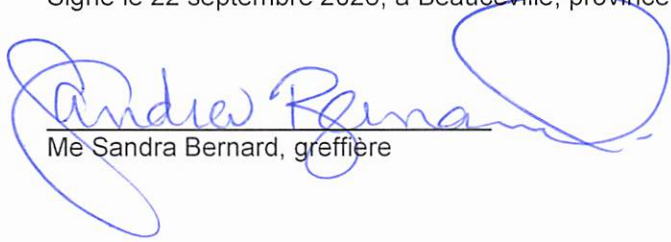
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 22 septembre 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 septembre 2026.

Signé le 22 septembre 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière